

Communiqué de l'AFPS Chambéry du 6 novembre 2024

SOS Palestine !

le mardi 5 novembre , En pleine journée d'élections américaines, Benjamin Netanyahu a congédié son ministre de la défense. Yoav Gallant qui était le dernier partisan, au sein du cabinet, d'un accord pour libérer les otages, et militait pour la conscription des ultraorthodoxes. Ce nouveau coup de poker rebat les cartes de la politique israélienne, alors que Donald Trump, considéré comme l'allié ultime, [officiallement été élu président le 6 novembre](#).

Ce durcissement de la situation ne laisse pas entrevoir d'issue au génocide en cours bien au contraire . Le sort de tous les palestiniens à Gaza en Cisjordanie mais aussi des réfugiés est d'autant plus préoccupant que le parlement israélien a voté à une écrasante majorité deux textes de lois visant à interdire l'agence de l'ONU pour les réfugié·es (UNRWA).

Par ce vote Israël met en péril l'aide humanitaire pour des millions de personnes en s'opposant à la Charte des Nations unies et viole une fois de plus ses obligations en vertu du droit international. le but ultime est de liquider cette agence onusienne. Israël veut l'empêcher de rendre aux réfugié·es palestinien·nes les services dont ils ont besoin .

Ces lois sont une énième punition collective contre le peuple palestinien dont Israël a pourtant l'obligation d'assurer la protection. Elles aggraveront les souffrances déjà insupportables des Palestiniens à Gaza et aussi dans tout le territoire palestinien occupé, le rôle de l'UNRWA étant central dans l'acheminement et la fourniture du peu d'aide humanitaire qu'Israël laisse entrer pour empêcher l'extermination massive des Palestinien·es de Gaza dans le contexte de ce génocide qui s'aggrave.

Cette nouvelle législation israélienne contrevient non seulement aux principes fondamentaux des droits humains mais viole toute une série d'obligations juridiques internationales d'Israël.

Nous devons dénoncer encore et encore l'inertie des États qui, En tant que membres de l'ONU, ont obligation de faire respecter sa Charte ainsi que les agences créées par elle, c'est particulièrement la responsabilité de la France, membre permanent du Conseil de sécurité.

Ils doivent imposer la présence de l'UNRWA partout où elle a reçu son mandat (Cisjordanie, Gaza, Liban, Syrie, Jordanie) et garantir plus que jamais les conditions de son fonctionnement en mettant fin à l'impunité d'Israël qui dure depuis trop longtemps.

Communiqué de l'AFPS Chambéry du 6 novembre 2024

Il faut sanctionner impérativement Israël.

Nos responsables politiques ne le font toujours pas.

Nous pouvons, nous, sanctionner Israël par le Boycott des produits israéliens et des entreprises, banques qui se rendent complices de la politique de colonisation des territoires occupés.

Sanctionnons à notre niveau Israël et continuons à dénoncer le génocide du peuple palestinien, à exiger d'abord le cessez le feu, la libération des otages et des prisonniers.

Continuons à exiger que les responsables de ces crimes de guerre, de ces crimes contre l'humanité soient jugés.

Continuons à exiger l'application des droits humains, des droits internationaux des résolutions de l'ONU, des demandes de la Cour internationale de Justice.

Continuons à demander à la France et l'Europe **la suspension de l'accord d'association entre Israël et l'Europe**, de ne plus vendre d'armes, de ne plus commercer avec Israël tant qu'il n'appliquera pas le droit international.

Continuons à dire qu'il ne peut y avoir de Paix sans justice, sans reconnaissance des droits du peuple palestinien à vivre en Palestine dans un état sûr et viable.

Continuons demander à la communauté internationale qu'elle agisse pour construire une paix juste et durable pour les 2 peuples, les peuples du Proche Orient et du monde.